

Professionnel HORTICULTEUR(TRICE) SPECIALISE(E) EN AMENAGEMENT DE PARCS ET JARDINS

Degré :

7e année PB

Études préalables :

Avoir terminé avec fruit la 6e année de l'enseignement secondaire et être en possession du certificat de qualification de l'une des sections suivantes :

- 6e P Ouvrier(ère) qualifié(e) en horticulture
- 6e P Ouvrier(ère) qualifié(e) en sylviculture

Description du métier :

Les métiers du paysage (jardins et espaces verts) et de l'aménagement de l'espace recouvrent des diverses situations :

- création de jardins, de plantation et entretien d'arbres d'alignement,
- création et entretien d'espaces verts en milieu urbain, périurbain et rural,
- création de jardins d'intérieur dans des bureaux, halls d'accueil, salons, ... ,
- aménagement de grands chantiers (bordures de TGV, bordures d'autoroutes, ...)

L'horticulteur(trice) spécialisé(e) en aménagement de parcs et jardins doit maîtriser des compétences scientifiques, techniques, commerciales et comptables. Il (Elle) doit être à la fois chef d'exploitation, manager d'entreprise, technicien(ne) à la pointe de la technologie et exécutant(e). Il (Elle) aura la responsabilité de développer et d'adapter son exploitation à l'évolution technologique, de gérer et commercialiser ses diverses spécialisations, de s'intégrer dans la société professionnelle et dans la société civile. Il (Elle) travaillera dans le respect et la sauvegarde du patrimoine naturel et environnemental.

Contraintes du métier :

L'emploi lié à cette option exige de s'adapter aux contraintes du métier : travail en plein air et en toutes saisons, port de charges lourdes, manipulation des plantes (pollens), produits phytopharmaceutiques, ...



✉ ipes.tournai@hainaut.be
 🌐 etudierenhainaut.be/ipes-tournai

**Étudier
en Hainaut!**

Objectifs :

- Répondre à la demande d'aménagement ou entretien d'espaces verts.
- Établir un état des lieux du chantier.
- Écouter la clientèle et la conseiller.
- Concevoir, proposer et réaliser des aménagements s'intégrant harmonieusement dans le paysage
- Prendre des décisions relatives au choix d'espèces et en fonction des critères bien établis.
- Établir un calendrier des interventions d'entretien.
- Organiser et planifier le travail des (de ses) ouvriers et distribuer les consignes en s'assurant des règles de sécurité et d'hygiène.
- Assurer à court, à moyen et long terme le suivi et l'entretien des espaces verts.
- Gérer et développer son entreprise en y intégrant les évolutions du métier.
- Contribuer à valoriser l'image de marque de la profession.
- Agir en acteur de la protection de l'environnement pour raisonner ses choix techniques et économiques (recommandations pour un développement durable)
- Établir des relations avec les collectivités locales, structures sociales, professionnelles et économiques et participer à leur fonctionnement.
- S'informer et coordonner sa formation permanente.



Site 1

📍 Boulevard Léopold 92bis – 7500 Tournai
☎ 069 45 28 70

Site 2

📍 Rue Sainte Catherine 32 – 7500 Tournai
☎ 069 36 25 80



PROFESSIONNEL (PB)

Horticulteur(rice) spécialisé(e) en aménagement de parcs et jardins

FORMATION COMMUNE		7e
Religion/ Morale / Philosophie et citoyenneté		1
Philosophie et citoyenneté		1
Français		4
Mathématiques		2
Éducation économique et sociale		2
Formation scientifique		2
Éducation physique		2

COURS DE L'OPTION		7e
Technologie du métier		2
Aménagement de parcs et jardins		4
Travaux pratiques de la spécialité et stages		12
Activité complémentaire		
TOTAL		32

À l'issue de la 7e réussie, obtention :

- du certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS)
- du certificat de qualification de 7e année



Suite des études possibles

Possibilité d'accéder à l'enseignement supérieur de type court (Bachelier) ou de type long (Master).



Site 1

- 📍 Boulevard Léopold 92bis – 7500 Tournai
- ☎ 069 45 28 70

Site 2

- 📍 Rue Sainte Catherine 32 – 7500 Tournai
- ☎ 069 36 25 80

